



RALLYE NATIONAL RS SPORT • NTR

26, 27 ET 28 OCTOBRE 2018



FFSA
FEDERATION FRANCAISE
RALLYE



LSA
LOGISTIQUE
SAINT-LEU
REUNION



26,27 et 28 Octobre 2018

COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional de la Réunion
M. Cyril MELCHIOR	Président du Conseil Départemental de la Réunion
M. Michel FONTAINE	Maire de Saint-Pierre
M. Bruno DOMEN	Maire de Saint-Leu
M. Daniel PAUSE	Maire de Trois-Bassins
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion
M. Denis ANTOU	Président-Délégué de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion

COMITE D'ORGANISATION

M. André LATCHOUMANE	Président
M. Jean-Fred MAUVE	Vice – Président
M ^{me} Sophie MAUVE-DULAC	Vice – Présidente
M. Christian DULAC	Trésorier
M ^{me} Sylvie CHANE-YIN - LATCHOUMANE	Trésorière-Adjoint
M ^{me} Muriel RAJOEL	Secrétaire
M ^{me} Bettina LEBEAU	Secrétaire-Adjoint

Membres :

M. Loïc BERTILLE – M. Didier CODY – M. Kenny CODY - M. Clément DIJOUX - M. Edward DULAC - M. Jean-Marc FAUFRON
M. Jean-Roland GAUD - M. Mamisoa RAJOEL – M^{lle} Stéphanie RAJOEL - M. Olivier RAMDIALE - M. Julien THERMEA –
M^{me} Julie SIDIOT – M^{me} Béatrice TRICARD

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours :

Nos Partenaires :

RS Sport

NTR

La Municipalité de Saint-Pierre

La Municipalité de Saint-Leu

La Municipalité de Trois-Bassins

Ainsi que :

La Préfecture et les Sous Préfectures de Saint-Pierre et de Saint-Paul

Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien

La Direction Départementale de la Sécurité Publique

La Direction des Services d'Incendie et de Secours

La Direction Régionale des Routes

La Direction des Infrastructures Départementales

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La Presse Ecrite et Audiovisuelle

Le Service Médical de l'Epreuve

L'Association des Radio - Amateurs de la Réunion (ARRA)

L'ensemble des Officiels et Bénévoles officiants au cours de cet évènement

Les Riverains des Epreuves Spéciales pour leur compréhension et leur Coopération

26,27 et 28 Octobre 2018

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Programme du Rallye..... Page 4

1 – ORGANISATION

1.1 Officiels Page 5
 1.2P Eligibilité Page 5
 1.3P Vérifications Page 5

2. ASSURANCES Page 5

3. CONCURRENTS et PILOTES Pages 5-6

3.1 Demande d'Engagement – Inscriptions Pages 5-6
 3.2 Equipages Page 6
 3.3 Ordre de Départ Page 6

4. VOITURES et EQUIPEMENTS Page 7

4.1 Voitures Autorisées Page 7
 4.2 Pneumatiques Page 7
 4.3 Assistance Page 7
 4.8 Extincteurs Page 7

5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE Page 7

6. SITES et INFRASTRUCTURES Page 8

6.1 Descriptions Page 8
 6.2 Reconnaissances Page 8

7. DEROULEMENT DU RALLYE Page 8

7.2 Dispositions Générales relatives aux Contrôles Page 8
 7.5 Epreuves Spéciales..... Page 8
 7.3.17 Nouveau Départ après abandon / Rallye 2..... Pages 8-9

8. RECLAMATIONS - APPELS Page 9

9. CLASSEMENTS Page 9

10. PRIX Page 8

ANNEXES

1 – ITINERAIRE ET HORAIRES Pages 10 à 13

26,27 et 28 Octobre 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement particulier : Mercredi 26 septembre 2018

Ouverture des engagements : Mercredi 26 septembre 2018

Clôture des engagements : Lundi 15 octobre 2018 à 24h00

Dates et heures des sessions de reconnaissances : Samedi 20 octobre, Dimanche 21 octobre et Mercredi 24 octobre 2018 de 13h30 à 20h30

Séance de mise au point facultative : Samedi 20 octobre 2018 de 9h00 à 15h00 à Trois-Bassins

Vérifications des documents et des voitures : Vendredi 26 octobre 2018 de 18h00 à 21h30
et Samedi 27 octobre 2018 de 8h00 à 11h00 – Parking Rue Dejean à Saint-Pierre

Heure de mise en parc de départ : Vendredi 26 octobre 2018 de 18h00 à 22h00
et Samedi 27 octobre de 8h00 à 11h30 - Quai Sud du Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 27 octobre 2018 à 10h00 - PC Course – Capitainerie du Port

Publication des équipages admis au départ : Samedi 27 octobre 2018 à 11h30 – PC Course

Publication des heures et ordre de départ de la 1^{ère} Etape : Samedi 27 octobre 2018 à 11h30 – PC Course

Départ de la 1^{ère} Etape : Samedi 27 octobre 2018 à 13h30 - Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre

Arrivée de la 1^{ère} Etape : Samedi 27 octobre 2018 à 18h22 - Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre

Publication du classement de la 1^{ère} Etape et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape :
Dimanche 28 octobre 2018 à 06h30 – PC Course

Départ de la 2^{ème} Etape : 28 octobre 2018 à 07h45- Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre

Arrivée de la 2^{ème} Etape : 28 octobre 2018 à 16h00 - Port de Plaisance Lislet Geoffroy à Saint-Pierre

Vérifications finales : Dimanche 28 octobre 2018 à 16h15 au Parc Fermé d'Arrivée

Publication des résultats partiels : Dimanche 28 octobre 2018 à partir de 16h45 – PC Course et Podium d'Arrivée

Publication des résultats du Rallye : Dimanche 28 octobre 2018 - 30 minutes après – PC Course

Remise des Prix : Dimanche 28 octobre 2018 à partir de 17h30 au Podium d'Arrivée

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASA Réunion) organise les 26,27 et 28 octobre 2018 en qualité d'Organisateur Administratif un Rallye Automobile dénommé :

Rallye national RS Sport - NTR

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSAR N° 2018/RN/1906/04/07 en date du 18/07/2018.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 626 en date du 28/08/2018.

Comité d'Organisation

Voir page 1

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Secrétariat du Rallye

Adresse : Garage Joël Technic Auto – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte Marie

Téléphone : 06 92 85 14 12 – E-mail : asareunion@orange.fr

Réception des demandes d'engagements : à compter du 26 septembre 2018

- JTA – 68 Rue André Lardy – ZAE La Mare – Sainte-Marie : Lundi au Vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 18h
- GI SPORT – ZI du Chaudron à Ste-Clotilde : Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h00 – 14h00 à 17h30 et Samedi : 8h30 à 12h00 – 14h à 17h00
- GENERALL AUTOS – 6 Chemin Maniron – ZA du Gol à St-Louis
- NAUTI PÊCHE – Bd Hubert Delisle à St-Pierre
- RS Sport – 49 rue Victor Le Vigoureux à St-Pierre

Une permanence se tiendra également le Lundi 15 octobre 2018 de 16h à 20h au siège de l'ASA Réunion, 1 rue Bertin à Saint-Denis.

26,27 et 28 Octobre 2018

Organisateur technique

Nom : ASA Réunion

Délégué : M. Didier CODY – Licence N° 57604

1.1P. OFFICIELS

Président des Commissaires Sportifs :

Commissaires Sportifs :

M. Jean-François HOARAU - Licence N°19450

M. Philippe BENARD - Licence N°13753

M. Jean-Roland GAUD - Licence N°13799

Directeur de Course :

Directeurs de Course Adjoints PC Course :

Responsable « Rallye 2 »

Directeurs de Course «Epreuves Spéciales» :

M^{me} Emmanuelle COCHARD - Licence N°13796

M. Daniel PAYET - Licence N°17520

M. Patrick AGATHE - Licence N°19014

M. Ilias PANCHBAYA - Licence N°13750

M^{me} Béatrice TRICARD - Licence N°25363

M. Thierry DE BERGE - Licence N°33741

M. Bernard LAURET - Licence N°84354

M. Pascal CHÂTEAU - Licence N°142413

Directeur de Course «Ouverture de Route» (Tricolore) :

Adjoints à la Direction de Course « Parcs » :

Commissaires Techniques :

Responsable « Rallye 2 »

M. Alain HOAREAU (A) - Licence N°13451

M. Nicol COCHARD (B) - Licence N°13797

M. Djounaid DHALED (B) - Licence N°57167

M. Emmanuel REVELIN (C) - Licence N°189727

M. Alain MAILLOT (Stagiaire) - Licence N°245974

M^{me} Nathalie AGATHE - Licence N° 34374

Dr. François TIXIER - Licence N°219424

M. Didier CODY - Licence N°57607

M. Johny FESSARD - Licence N°43712

M. Stéphane LENEPVEU - Licence N°226973

M. Jean Louis TECHER - Licence N°58474

Chargés des Relations Concurrents :

Médecin Chef :

Organisateur Technique «Autorité» :

Véhicules Info Sécurité :

Véhicule Balai (Damier) :

Chronométrage / Classements : T.M.V.R – Maître Fou

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye dénommé : **Rallye national RS Sport - NTR** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2019 – Coefficient 3

- Le Championnat des Rallyes, le Championnat « JUNIOR » et le Championnat Féminin de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)

- La Coupe Groupe A – La Coupe Groupe R – La Coupe Groupe N – La Coupe Groupe F2000 - La Coupe Groupe GT de la Ligue du Sport Automobile de la Réunion (Pilotes et Copilotes)

- Le Challenge « PROMO » validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

- Les Coupes et Challenge validés par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les Vérifications Administratives et Techniques qui auront lieu le Vendredi 26 octobre 2018 de 18h00 à 21h30 et le Samedi 27 octobre 2018 de 8h00 à 11h00.

Lieu : Parking Rue Dejean à Saint-Pierre

Les Vérifications Finales seront effectuées le Dimanche 28 octobre 2018 à 16h00 au Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de démontage, les contrôles seront effectués à (*à préciser par additif*)

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Maxi

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye dénommé « **Rallye national RS Sport - NTR** » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 15 octobre 2018 à 24h00**

26,27 et 28 Octobre 2018

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - **585 €** pour les concurrents inscrits en Challenge Promo
 - **650 €** pour tous les autres concurrents
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Double tarif**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est entièrement remplie et accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des documents suivants :

- Photocopie lisible des licences en cours de validité pour les 2 membres de l'équipage ;
- Photocopie lisible des permis de conduire pour les 2 membres de l'équipage (sauf licence « Junior »)
- Photocopie lisible de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture engagée.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

3.2.2. Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

3.2.3. Ils seront libres de se répartir le temps de conduite (sous réserve que leurs licences les y autorisent).

3.2.4. L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

3.2.6. Des contrôles antidopage ou d'alcoolémie pourront être effectués au cours ou à l'issue du rallye.

3.2.7. Un briefing écrit obligatoire pour les équipages sera prévu par l'organisateur. Un briefing oral pourra être prévu en complément. Les horaires devront figurer dans le règlement particulier du rallye.

3.2.8. Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse entreprise par le concurrent ou les membres de l'équipage sera jugée par les Commissaires Sportifs qui pourront prononcer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. **Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.**

3.2.10p : Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement général provisoire, hors pénalités routières à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

☐☐Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

☐☐Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

☐☐Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

☐☐Série 4 : 4.1 – Les 3 premiers pilotes classés au Championnat de la Réunion en cours
 4.2 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité A)
 4.3 – Les pilotes prioritaires LSAR Rallyes (priorité B)
 4.4 – Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à 5).

☐☐Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R2J, R1, N2, F212, N2
 Série, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

26,27 et 28 Octobre 2018

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.2. PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme à la Réglementation Standard des Rallyes.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur les parcs situés aux endroits suivants :

- 1^{ère} Etape : A/B) Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3
- 2^{ème} Etape : C/D/E) Saint Leu – Site de « La Ravine »

Les Véhicules porteurs d'une plaque « Assistance » délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux Parcs d'Assistance selon le planning suivant :

Saint Pierre – Parking Marché de Gros – ZI N°3 le 26 octobre 2018 à **partir de 18h00**

Saint Leu – Site de « La Ravine » – le 28 octobre 2018 à **partir de 6h00**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'Arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du Rallye : mise en conformité
- Pendant le Rallye : sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'Organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être racheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture, ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra au préalable avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard.

5.2. PUBLICITE

5.2.1. Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- soit autorisée par la réglementation FFSA
- soit en conformité avec l'article 5.1.8 du présent règlement, ne soit pas contraire aux bonnes moeurs et coutumes, n'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition, soit conforme au plan d'identification FFSA lorsque celui-ci est applicable.

5.2.3. Les emplacements réservés aux organisateurs des rallyes pour la publicité facultative rachetable figureront sur deux bandeaux de 10 cm (hauteur) x 25 cm (largeur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise.

Coté Droit : (sera précisé par additif) - Coté Gauche : (sera précisé par additif)

La pose de tout support publicitaire sur le parcours et ses abords, l'organisation d'opérations promotionnelles utilisant l'image du rallye, l'utilisation de tout film, vidéo ou image à des fins commerciales et/ou publication sur des sites internet et/ou de tout autre support est strictement interdite, sauf accord de l'organisation. Des poursuites judiciaires seront engagées en cas de non-respect de cette disposition.

26,27 et 28 Octobre 2018

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye dénommé « **Rallye national RS Sport - NTR** » représente un parcours de 316,00 km. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 103,15 km. Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3 : Grand Bois : 9,90 km

ES 2-4 : Bassin Plat : 10,90 km

ES 5-7-9 : Trois-Bassins : 13,25 km

ES 6-8 : Camélias : 10,90 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

3 passages au maximum autorisés pour chacune des Epreuves Spéciales différentes.

6.2.5P. Les reconnaissances de toutes les ES auront lieu selon le programme de l'épreuve (voir p.3)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

☐☐Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document fourni par l'Organisateur) son intention de réintégrer le rallye.

☐☐Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

**NB : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.*

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

☐☐Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé, augmenté de 5 minutes ;

☐☐Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

☐☐Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

☐☐Pour les pilotes prioritaires FIA ou FFSA ;

☐☐Pour les autres pilotes en fonction de leur performance réalisée au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5P : Epreuves Spéciales

7.5.1p : Le chronométrage sera effectué au 1/100 de seconde.

7.5.9p : Le chronométrage sera effectué sur la ligne d'arrivée au moyen d'une boucle optique et d'un transpondeur fixé sur chacune des voitures. Ce système sera doublé par un chronomètre à imprimante. Les transpondeurs seront fournis aux équipages et montés par le prestataire choisi par l'Organisateur lors des vérifications techniques précédant l'épreuve.

Un chèque de caution d'un montant de 100 € devra être déposé auprès du prestataire par chaque équipage. Celui-ci leur sera rendu lors de la restitution au prestataire exclusivement du matériel en bon état à l'issue du rallye.

26,27 et 28 Octobre 2018

7.5.17.1p : Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou dans une Epreuve Spéciale, devra en informer immédiatement la Direction de Course en téléphonant au : **06.92.65.50.44**

Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

7.5.17.3p : Dépannage

L'Organisateur n'a pas prévu de dépannage sur les ES. Il appartiendra au concurrent d'assurer lui-même son dépannage lorsque la route sera officiellement rendue à la circulation (une liste des dépanneurs présents sur l'épreuve pourra être fournie sur demande).

Des moyens de levage divers sont prévus dans le seul but de dégager la route si celle-ci est totalement obstruée.

7.5.20P. Séance de Mise au Point

Une séance de mise au point des voitures sera proposée aux concurrents régulièrement engagés au Rallye le samedi 20 octobre 2018 de 9h à 15h.

Une inscription préalable, au plus tard à la clôture des engagements, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à 100€ par voiture.

Au cours de cette séance, seuls les membres de l'équipage régulièrement engagé et en tenue de course sont admis à bord de la voiture. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Toute séance d'essai privée est strictement interdite sur l'ensemble des routes nationales, départementales ou communales du Département, même avec l'accord d'une collectivité ou municipalité, à compter de la parution du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la séance de mise au point si le nombre de participants inscrits à la date de clôture est inférieur à 20.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

9.1P. Classement Particulier

Il sera établi un classement « Challenge PROMO » selon le Règlement validé par la Ligue du Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 28 octobre 2018 à partir de 17h30 au Podium d'Arrivée du Rallye.

Des Coupes seront remises aux 3 premiers équipages du Classement Général « Scratch », aux équipages vainqueurs de Groupe, à l'équipage vainqueur du Classement « Féminin », aux 3 premiers équipages de chaque Classe ainsi qu'aux 3 premiers équipages du « Challenge PROMO ».

Tous les Prix et Coupes sont cumulables.

Des Coupes seront remises à des Officiels du Rallye choisis par l'Organisateur.

26,27 et 28 Octobre 2018

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.	
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH			
	Samedi 27 Octobre 2018- 1 ^{ère} Etape - 1 ^{ère} section	Saint-Pierre - Saint-Pierre					
CH 0	DEPART - Port de Plaisance Lislet Geoffroy					13:30	
L1	Podium Départ - Quai Nord	0,05					
	TD Bd Hubert Delisle et TG rue Dejean à rue A.Babet	0,45					
	TG rue A. Babet à Rond-Point de la Balance - Caserne	1,40					
	Rond-Point de la Balance - TD RN 3C à RD 38	0,20					
	TG RD 38 à RN 3	0,30					
	TD RN 3 à RN 1 - direction St-Louis	3,00					
	TD RN 1 à sortie ZI N°3	0,65					
	TD Av. Ch.Isautier à Parc Assistance - Marché de Gros	1,55		7,60	0:20		
CH 0A	Entrée Parc d'Assistance					13:50	
	PARC D'ASSISTANCE A				0:20		
CH 0B	Sortie Parc d'Assistance					14:10	
L2	Parc d'Assistance à Ex RN 1	1,70					
	TG Ex RN 1 à Rond-Point "Cadjee"	0,90					
	TTDt rue M. & A. Leblond à Rond-Point "Foucque"	0,30					
	TTDt RN 3 à RN 2 (Bd Banks)	1,20					
	TD RN 2 à Sortie Grand Bois	4,80					
	RN 2 à Rond-Point ZA - Prendre 3 ^e sortie	0,20					
	CH 1	TD Chemin du Milieu à CH	0,30		9,40	0:30	14:40
					0,20	0:03	
DES 1	ES 1 - GRAND BOIS 1					14:43	
	Chemin du Milieu à Chemin Bassin Chevrettes	1,00					
	TG Chemin Bassin Chevrettes à Chemin Grand Père	2,80					
	TD Chemin Grand Père à RD 29	3,10					
	TTDt RD 29 à Chemin Grosset	0,10					
	TG Chemin Grosset à Chemin du Cimetière	1,00					
	TD Chemin du Cimetière à Arrivée	1,90	9,90				
	STOP 1	Carrefour Chemin Ambroise Folio	0,10				
		L3	TG Chemin Ambroise Folio à RD 72	0,30			
TD RD 72 à RD 3			0,80				
TG RD 3 à Chemin Bassin Martin			2,25				
CH 2	TG Chemin Bassin Martin à CH	1,50		14,85	0:30	15:13	
				0,20	0:03		
DES 2	ES 2 - BASSIN PLAT 1					15:16	
	Chemin Bassin Martin à Chemin Irfa	2,20					
	TG Ch. Bassin Martin à Chemin Ringuin	1,95					
	TG Chemin Ringuin à Chemin Boissy	3,05					
	TD Chemin Boissy à Chemin Bassin Plat	1,95					
	TD Chemin Bassin Plat à Arrivée	1,75	10,90				
	STOP 2	Chemin Bassin Plat (avant carrefour Ch. Bassin Martin)	0,20				
		L4	TD Chemin Bassin Plat à Rond-Point de la Balance	1,20			
			Rond-Point de la Balance - TD RN 3C à RD 38	0,20			
TG RD 38 à RN 3			0,30				
TD RN 3 à RN 1 - direction St-Louis			3,00				
TD RN 1 à sortie ZI N°3			0,65				
CH 2A	TD Av. Ch.Isautier à Parc Assistance - Marché de Gros	1,55		18,00	0:30	15:46	
CH 2A	Entrée Parc de Regroupement					15:46	
	PARC DE REGROUPEMENT 1				0:20		
CH 2B	Sortie Parc de Regroupement				maxi	16:06	
TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit							

TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit

26,27 et 28 Octobre 2018

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
	Samedi 27 Octobre 2018- 1 ^{ère} Etape - 2 ^{ème} section	Saint-Pierre - Saint-Pierre				
CH 2B	Sortie Regroupement / Entrée Parc d'Assistance PARC D'ASSISTANCE B				0:30	16:06
CH 2C	Sortie Parc d'Assistance					16:36
L5 CH 3	idem L2 TD Chemin du Milieu à CH	9,40		9,40	0:30	17:06
				0,20	0:03	
DES 3	ES 3 - GRAND BOIS 2					17:09
	idem ES 1	9,90				
STOP 3 L6	Carrefour Chemin Ambroise Folio Idem L3	0,10				
CH 4	TG Chemin Bassin Martin à CH	4,85		14,85	0:30	17:39
				0,15	0:03	
DES 4	ES 4 - BASSIN PLAT 2					17:42
	idem ES 2	10,90				
STOP 4 L7	Chemin Bassin Plat (avant carrefour Ch. Bassin Martin) TD Chemin Bassin Plat à Rond-Point de la Balance TG RN 3C à Rond-Point des Casernes TD rue Rodier à rue Barquisseau TTDt rue Barquisseau à Bd Hubert Delisle TD Bd Hubert Delisle à Rond-Point "Groupama" TG Bd Hubert Delisle à accès Quai Nord TD vers Quai Nord à Podium d'Arrivée	0,20 1,20 1,20 0,70 0,60 0,30 0,25 0,15				
CH 4A	Arrivée 1 ^{ère} Etape			15,50	0:40	18:22
TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit						
Total E.S. 1 ^{ère} Etape (km)			41,60			
Total 1 ^{ère} Etape (km)			90,35			
TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit						

26,27 et 28 Octobre 2018

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
	Dimanche 28 Octobre 2018 - 2 ^{ème} Etape - 3 ^{ème} section	Saint-Pierre - Saint-Leu				
CH 4B L8	DEPART - Port de Plaisance Lislet Geoffroy Podium Départ - Quai Nord TD Bd Hubert Delisle et TG rue Dejean à rue A.Babet TG rue A. Babet à Rond-Point de la Balance - Caserne Rond-Point de la Balance - TD RN 3C à RD 38 TG RD 38 à RN 3 TD RN 3 à RN 1 - direction St-Louis TTDt RN 1 à sortie Stella TG RD 11 à RN 1A TD RN 1A à Rue Haute TD Rue Haute à Espace "La Ravine" St-Leu	0,15 0,45 1,40 0,20 0,30 3,00 23,85 2,05 0,80 1,90				7:45
CH 4C	Entrée Parc d'Assistance PARC D'ASSISTANCE C				0:30	8:25
CH 4D	Sortie Parc d'Assistance					8:55
L9	TD Rue Haute à RN 1A TD RN 1A à RD 12 TD RD 12 à Echangeur des Colimaçons TG vers RN 1 - Direction St-Paul TTDt RN 1 à Sortie La Saline TD Sortie La Saline à RD 9 TD RD 9 à RD 14 TG RD 14 à RD 6 TD RD 6 à RD 3 TG RD 3 à Chemin des Tamarins	0,10 1,75 3,75 0,20 3,45 1,10 0,80 4,80 2,10 0,85				
CH 5	TD Chemin des Tamarins à CH	0,25		19,15	0:40	9:35
				0,15	0:03	
DES 5	ES 5 - TROIS-BASSINS 1 Chemin des Tamarins à Chemin des Cryptomérias TD Chemin des Cryptomérias à Chemin Vaudeville TD Chemin Vaudeville à Arrivée	4,90 6,20 2,15	13,25			9:38
STOP 5 L10	Chemin Vaudeville - Arrêt de Bus TTDt Chemin Vaudeville à RD 3 TG RD 3 à RD 22	0,25 1,55 2,65				
CH 6	TD RD 22 à CH	0,30		18,00	0:25	10:03
				0,15	0:03	
DES 6	ES 6 - CAMELIAS 1 RD 22 à RD 13 TG RD 13 à Arrivée	4,60 6,30	10,90			10:06
STOP 6 L11	RD 13 - Arrêt de Bus TTDt RD 13 à RD 11 TD RD 11 à RN 1A TD RN 1A à Rue Haute TD Rue Haute à Espace "La Ravine" St-Leu	0,20 2,55 6,95 0,80 1,90		23,30	0:40	
CH 6A	Entrée Parc de Regroupement PARC DE REGROUPEMENT 2				0:20	10:46
CH 6B	Sortie Parc de Regroupement				maxi	11:06
	Dimanche 28 Octobre 2018 - 2 ^{ème} Etape - 4 ^{ème} section	Saint-Leu - Saint-Leu				
CH 6B	Sortie Regroupement / Entrée Parc d'Assistance PARC D'ASSISTANCE D				0:30	11:06
CH 6C	Sortie Parc d'Assistance					11:36
L12 CH 7	idem L9 TD Chemin des Tamarins à CH	19,15		19,15	0:40	12:16
TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit						

26,27 et 28 Octobre 2018

Contrôle	ITINERAIRE	KILOMETRAGE			Temps impartis H : Mn	Heure de passage 1ère voit.
		Km Partiel	Total E.S	Entre CH		
DES 7	ES 7 - TROIS-BASSINS 2					12:19
	<i>Idem ES 5</i>	13,25	13,25			
STOP 7	Chemin Vaudeville - Arrêt de Bus	0,25				
L13	Idem L10					
CH 8	TD RD 22 à CH	4,50		18,00	0:25	12:44
				0,15	0:03	
DES 8	ES 8 - CAMELIAS 2					12:47
	<i>Idem ES 6</i>	10,90	10,90			
STOP 8	RD 13 - Arrêt de Bus	0,20				
L14	idem L11					
	TD Rue Haute à Espace "La Ravine" St-Leu	12,20		23,30	0:40	
CH 8A	Entrée Parc de Regroupement					13:27
	PARC DE REGROUPEMENT 3				0:20	
CH 8B	Sortie Parc de Regroupement				maxi	13:47
	Dimanche 28 Octobre 2018 - 2 ^{ème} Etape - 5 ^{ème} section					Saint-Leu - Saint-Pierre
CH 8B	Sortie Regroupement / Entrée Parc d'Assistance					13:47
	PARC D'ASSISTANCE E				0:20	
CH 8C	Sortie Parc d'Assistance					14:07
L12	idem L9					
CH 9	TD Chemin des Tamarins à CH	19,15		19,15	0:40	14:47
				0,15	0:03	
DES 9	ES 9 - TROIS-BASSINS 3					14:50
	<i>Idem ES 5</i>	13,25	13,25			
STOP 9	Chemin Vaudeville - Arrêt de Bus	0,25				
L13	TTDt Chemin Vaudeville à RD 3	1,55				
	TD RD 3 à RD 12	4,85				
	TG RD 12 à Echangeur des Colimaçons	6,80				
	TG RN 1 à RN 3	32,50				
	TTDt RN 3 à RN 2 (Bd Banks)	1,20				
	TTDt RN 2 à Sortie Terre-Sainte	1,80				
	TD rue du Lycée à Rond-Point "Hopital"	0,70				
	TD Avenue Pdt Mitterrand à rue Amiral Lacaze	1,60				
	TG Rue Amiral Lacaze à Bd Hubert Delisle	0,20				
	TD Bd Hubert Delisle à Rond-Point "Groupama"	0,85				
	TG Bd Hubert Delisle à accès Quai Nord	0,25				
	TD vers Quai Nord à Podium d'Arrivée	0,15				
CH 8A	Arrivée 2 ^{ème} Etape ET Rallye			50,90	1:10	16:00
TD= tourner à droite - TG= tourner à gauche - TTDt = Tout droit Total E.S. 2^{ème} Etape (km) 61,55 Total 2^{ème} Etape (km) 225,65 Total E.S. Rallye (km) 103,15 Total Rallye (km) 316,00						

N° DE COURSE



Formulaire d'engagement

Rallye national RS Sport - NTR

26-27-28 Octobre 2018

Ce document devra être correctement et entièrement rempli (toutes les cases blanches). Il devra parvenir au Comité d'Organisation de l'épreuve au plus tard le

15/10/2018

Cadres réservés à l'organisateur							
DATE DE RECEPTION	N° D'ORDRE	PAIEMENT	GROUPE	CLASSE	CHALLENGE PROMO	VISA ADMIN.	VISA TECH.
/ /2018		Reçu le: Mode : Montant :					

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES SVP

		CONCURRENT (si autre que le 1 ^{er} conducteur)	1 ^{er} CONDUCTEUR	2 ^e CONDUCTEUR / COEQUIPIER
NOM				
PRENOM				
NATIONALITE				
DATE ET LIEU DE NAISSANCE				
ADRESSE POSTALE				
TELEPHONE / FAX				
N° GSM (en course)				
ADRESSE ELECTRONIQUE (E-mail)				
N° PERMIS DE CONDUIRE				
DELIVRE LE	A			
N° LICENCE	code ASA			

VEHICULE ENGAGE			
MARQUE / MODELE		PROPRIETAIRE DU VEHICULE	
CYLINDREE REELLE (sans correction)		N° DE CHASSIS	
ANNEE DE CONSTRUCTION		N° FICHE D'HOMOLOGATION	
GROUPE - CLASSE		N° DU PASSEPORT TECHNIQUE	
TYPE (WRC - KIT CAR S 2000 - S 1600 - 4 RM ...)		COULEUR PRINCIPALE	

CHALLENGE "PROMO"	OUI / NON	PUBLICITE OPTIONNELLE DE L'ORGANISATEUR ACCEPTEE	OUI / NON
Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce bulletin d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à l'épreuve.		PARTICIPATION A LA SEANCE DE MISE AU POINT	OUI / NON

Fait à	Signature du concurrent	Signature du pilote	Signature du coéquipier
le / / 2018			